la cgt
TOTAL UES Amont

# Contact

Syndicat des retraités, préretraités, veuves et invalides
Elf et Total
Fédération Mines - Energie

# Retraités : révoltez-vous!

C'était le titre de notre journal Vie Nouvelle en 2013. Déjà à cette époque, Hollande avait les retraités dans le collimateur. Une vaste campagne de culpabilisation avait été menée avec pour thème central le vieillissement de la population. Les retraités vivent trop vieux et on ne pourra plus payer les pensions. Diverses mesures avaient été prises par le gouvernement : gel des pensions depuis avril 2013, hormis le 0,1 % royalement accordé en 2015, mesures fiscales, contribution de solidarité autonomie (CASA) de 0,3 %…. Pour les actifs, recul de l'âge de départ à 62 ans, avec pour objectif 65 ans. A l'initiative de la CGT de nombreuses actions et manifestation de retraités ont eu lieu durant cette période dans l'unité syndicale, à l'exception de …. la CFDT. En avril, dans notre dernier Contact, à la veille d'une Présidentielle jouée d'avance pour le banquier ultra libéral Macron, nous tirions la sonnette d'alarme sur les dangers du programme du représentant de la finance. Hélas, nous y sommes. Macron avance au pas de charge, à coups d'ordonnances, pour démolir notre modèle social, fondé sur la solidarité et financé par des cotisations sociales issues des richesses créées par le travail. Pour le patronat ce serait des charges insupportable pour les entreprises et il n'a eu de cesse de réclamer leur baisse. Macron va au delà de leurs voeux en les supprimant carrément et en les remplaçant par la CSG. Présenté comme un gain de pouvoir d'achat pour les actifs, ce sont essentiellement les retraités qui vont payer la note, mis à part les plus petites retraites. Si on fait le compte, avec la revalorisation des pensions qui ne suit plus les salaires mais l'inflation, les différentes mesures prises par Sarkosy, Hollande et maintenant Macron, la perte de pouvoir d'achat des retraites devient très importante. Et ce n'est pas tout. Macron veut un nouveau système de retraite, soi-disant universel mais dont l'objectif reste la baisse des pensions. Dernier avatar, la négociation sur les complémentaires arrco et agirc ou le gouvernement voudrait un système automatique qui ajusterait les cotisations et les pensions en fonction de la situation économique et de l'espérance de vie. Pour faire passer tous ces mauvais coups, on assiste à une vaste campagne médiatique visant à présenter les retraités comme des nantis, des privilégiés, par rapport à ceux qui travaillent, oubliant bien sur que ce sont les retraités d'aujourd'hui qui ont créé par leur travail la richesse actuelle de notre pays, cinquième puissance mondiale ! Comme toujours dans notre france rebelle, il nous reste la lutte pour nous défendre. Alors oui, révoltons nous avec les actifs contre les vrais privilégiés, les ultra riches, les milliardaires et leurs commis qui sont au pouvoir. Nous le disions en mars, seul un véritable changement de régime et de république pourra remettre au coeur de la politique les valeurs de solidarité, d'égalité et de justice qui sont les notre.

## Sommaire

P 1 - Edito
P 2 - Complémentaire santé
P 3 - Evasion fiscale
P 4 - LSR

J. Boutet - Secrétaire du Syndicat CGT Retraités Elf & Total Préretraités Veuves et Veufs 06 76 43 51 62
Maurice Blondel - Trésorier 05 59 60 21 13 ou 06 32 95 73 48
CGT Total Centre Jean Feger Av Larribau 64018 Pau Cedex tél: 05 59 83 56 27 Fax: 05 59 83 58 11

# Complémentaire santé
# Loi Evin : nouveau décret du 21 mars 2017

L'article 4 de la loi du 31/12/1989, dite Loi Évin, précisait que lorsqu'il existe un accord d'entreprise concernant la mise en place d'un système de complémentaire santé, les personnels de l'entreprise mis à la retraite peuvent continuer à bénéficier des dispositions prévues dans cet accord, à la condition que les tarifs qui leur sont appliqués ne soient pas supérieurs de plus de 50 % aux tarifs globaux applicables aux salariés actifs. On pouvait déplorer à l'époque que la barre était placée trop haut, mais elle limitait déjà des abus constatés dans la pratique.

Une nouvelle disposition, très intéressante pour les nouveaux retraités, est apparue au printemps dernier par la publication d'un décret qui stipule que les tarifs de complémentaire santé:

- la 1ère année ne peuvent être supérieurs aux tarifs globaux appliqués aux salariés actifs
- la 2ème année ne peuvent être supérieurs de plus de 25% aux tarifs globaux appliqués aux salariés actfs
- la 3ème année ne peuvent être supérieurs de plus de 50% aux tarifs globaux appliqués aux salariés actifs

Sont concernés par ces nouvelles dispositions les personnes parties à la retraite à/c du 01/07/2017 et ayant souscrit au contrat de garanties SSC (contrat identique à celui appliqué aux actifs), et à la sur-complémentaire pour certains d'entre eux. Lors de la réunion de la Commission de suivi du 22/06/17, la direction a évoqué quelques pistes pour assurer le financement de ces nouvelles dispositions, qui coûteraient selon elle à environ 300 000 € par année de départ:

- utilisation de la réserve de la complémentaire santé
- augmentation des cotisations de l'ordre de 5%
- ajustement du coefficient familial de 1,5 à 1,75 mais qui nécessiterait un accord

Des précisions sur ce financement devraient être communiquées par la direction avant la prochaine réunion de la Commission. La CGT sera attentive à leur contenu, d'autant qu'il n'est pas inutile de rappeler ici qu'un point de désaccord important perdure depuis des années entre notre syndicat et la direction sur le respect de l'application de cet article 4 de la loi Évin. Nous contestons la façon dont est fait le calcul pour les adhérents de la catégorie Isolé pour lesquels la direction estime être dans les clous en annonçant 106,5 % par rapport aux actifs. Notre calcul qui affiche la valeur de 178 % montre à l'évidence que cet article 4 est violé depuis plusieurs années, mais la direction nous rétorque que seul on calcul est le bon!

**RÉSULTATS 2016 HARMONIE MUTUELLE**

Au cours de cette réunion du 22 juin dernier ont été présentés les résultats définitifs de l'exercice 2016 du DAIF (Dispositif à Adhésion Individuelle et Facultative).

Sur les 35,7 M€ de cotisations brutes versées par les adhérents retraités, garanties Sérénité et SSC confondues, 6,6 M€ soit 18,5 % sont prélevés au titre des diverses taxes et frais de gestion! Les taxes à elles seules représentent 4,185 M€, tandis que les frais de gestion s'élèvent à 2,36 M€. Le taux des frais de gestion appliqué par Harmonie Mutuelle pour le DAIF est de 7,5 %. S'il ne figure pas parmi les plus élevés de ceux pratiqués habituellement par les mutuelles, il est pratiquement le double de celui de la Sécurité Sociale. Chez nos copains miniers affiliés à Malakoff Médéric pour la part complémentaire, ces frais représentent 12 % du montant des cotisations HT versées. Les mutuelles en tant qu'acteurs de plus en plus importants du domaine de la santé deviennent au fil du temps de véritables pourvoyeurs de fonds. Il aparaît nécessaire et urgent d'agir pour renverser cette tendance et lutter pour la mise en place d'une Sécurité Sociale universelle telle que prônée par quelques responsables du domaine de la santé en France et qui s'inquiètent de ces dérives financières.

Malgré ces prélèvemets conséquents, le montant des cotisations nettes de 29,1 M€ permet d'assurer le règlement de 27,6 M€ de prestations dégageant ainsi un résultat positif d'environ 1,5 M€, lequel ira alimenter les réserves règlementaires de la complémentaire santé.

**Dernière info du 16 /11 :**

**Suite réunion Commission de suivi : le financement de l'application du nouvel article 4 de la loi Évin sera assuré par prélèvement sur les réserves du contrat DAIF, ainsi en a décidé la direction ! Les représentants CGT se sont élevés contre cette décision.**

**G.MASTELLARI**

# Evasion fiscale : le bal des faux culs

Après les Panamas papers,voici les paradises papers. Ces documents confirment ce que tout le monde sait. Les plus riches et les multinationales planquent leur fric dans des paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Après la crise de 2008, c'était promis, juré, on allait voir ce que l'on allait voir. Et on a vu que rien n'avait changé. A nouveau les politiques font croire qu'ils découvrent la lune et nous promettent la chasse aux fraudeurs et aux paradis fiscaux. Sauf qu'ils savent bien que les paradis fiscaux sont le coeur même du système financier mondialisé.
Pour bien comprendre, un livre édifiant :
**Sans domicile fisc**, d'Eric Bocquet et d'Alain Bocquet au Cherche Midi

## Les retraités toujours en luttes

**Parking de l'hôpital de Pau : CGT 1 Bayrou 0**
Pendant plusieurs mois des militants CGT retraités, en particulier des PTT ont mené une lutte acharnée afin d'empêcher que le parking de l'hôpital de Pau ne devienne payant, comme l'avait projeté Le Maire de Pau. Plus de 10 000 personnes ont signé la pétition demandant le maintien de la gratuité. Devant un tel rapport de force, Bayrou a été obligé de reculer. Une belle victoire qui ne fera pas sourire les grincheux pour qui les pétitions ne servent à rien.

**La CGT ne baisse pas les bras**
Saccage du code du travail, pouvoir d'achat, retraites, services publics, La CGT a appelé à l'action a plusieurs reprises contre la politique anti sociale de Macron. Pressé par sa base, le secrétaire général de FO a été obligé de revenir dans la lutte. D'autres manifestations auront lieu. le syndicat appelle ses membres à se mobiliser pour chaque appel à manifester. On va pas se laisser plumer sans rien dire !

**Ste Barbe 2017**

**Elle se déroulera le 2 décembre**

**au restaurant Laborde à Mont**

**Une information particulière vous sera adressée**

**Carnet**

**Nous avons perdu 2 camarades ces derniers mois**

**Jaqueline Pélaroque,**

**militante dévouée et unanimement appréciée**

**Roland Ferrer**

# Notre Histoire

La CGT peut s'enorgueillir de disposer d'un outil remarquable et unique en France avec son Institut d'Histoire Sociale. Pendant près d'un an, les militants des entreprises qui ont fait l'histoire de Lacq ont « planché » sur le thème de « 60 ans de propositions CGT à Lacq ». Notre syndicat a été de ceux qui, tout au long de ces années a fait des propositions économiques et mené des luttes afin d'assurer l'avenir du complexe de Lacq. Quatre ans après le départ de Total de Lacq, nous pouvons faire un bilan, certes assez loin de nos propositions, mais qui fait que, après la fin de l'exploitation du gaz, il reste une activité industrielle conséquente sur le bassin de Lacq. Le syndicat a commandé 50 exemplaires de ce document.
Les adhérents intéressés peuvent en demander au syndicat.

# LSR 64 VOYAGE à CUBA du 18 au 29 septembre.

Organisé par Touristra, nous étions 25 de LSR 64 à y participer. Malgré le passage du cyclone IRMA qui a causé des dégâts importants sur l'ile, notre séjour fut un enchantement. Notre parcours nous a conduit entre autre de La Havane à Pinar del Rio, Playa Giron, Cienfuegos, Trinidad, Camaguey, Santa Clara et Varadero.
Nos rencontres solidaires furent pleines d'émotions (École Primaire, Radio Habana Cuba et l'Alliance Française à La Havane puis un échange enrichissant avec la Secrétaire de la Fédération Energie du Syndicat des Travailleurs Cubains.

Les différentes visites nous ont procuré de belles découvertes avec un un guide (Nabor) qui était une véritable encyclopédie.
Tout ce voyage placé sous le signe de la musique omniprésente et de la bonne humeur de la population Cubaine qui fait face avec beaucoup de calme aux difficultés journalières d'approvisionnement.
En bref et de l'avis des participants, un voyage réussi avec de nombreux souvenirs. A bientôt pour de nouvelles aventures avec LSR 64;

**Du samedi 12 au dimanche 20 mai 2018 LSR 64 organise un voyage séjour en BOURGOGNE ;**
Nous séjournerons à SEMUR en Auxois et visiterons entre autres AUTUN, une des plus importantes cités de l'Empire Romain, le Chateau de Bussy-Rabutin, les forges de Buffon et l'abbaye cistérienne de Fontenay;
N'oublions pas non plus une journée à Beaune avec une visite avec dégustation très professionnelle chez un producteur bourguignon, repas sur place, et visite de Beaune et de son célèbre hospice.
La ville de SEMUR et le muséo parc d'Alésia occuperont la journée du jeudi 17.
Bien sûr nous consacrerons une journée pour découvrir DIJON "ville d'art et d'histoire" en dégustant les fromages de Bourgogne et une visite guidée nous fera découvrir la richesse des monuments dijonnais ;
En peu de lignes voila évoqué très succinctement 9 jours de bonne humeur et de découvertes .
Il nous reste 4 places .
Si vous êtes intéressés, contactez sans engagement soit Frédéric SANCHEZ au 06 09 36 48 75 ou Jacques MAZEAS 06 83 28 17 55. **Laissez un message, nous vous enverrons toutes les informations complètes pour que vous puissiez vous décider en connaissance de cause.**